

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL115

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 7

I. - Au début de l'alinéa 62, insérer les mots :

« Sans justifier de raison valable, » ;

II. - En conséquence au même alinéa supprimer les mots :

« , sans justifier de raison valable, » .

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à préciser que l'intentionnalité doit porter sur l'absence d'entretien, mais également sur le fait d'avoir déposé sa demande hors-délai.